

VILLE DE GIVORS

COMPTES RENDU DE SÉANCE DE LA DÉLÉGATION SPÉCIALE DU 18 NOVEMBRE 2021

Convocation : 12/11/2021
Affichage compte rendu : 18/11/2021
Nombre de membres de la Délégation Spéciale en exercice : 3 PRÉSIDENT : Monsieur CHARLOT
SECRÉTAIRE : Monsieur GELY

Présents : 3 - Procurations : 0

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-huit novembre à 14 heures, en salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Guy CHARLOT ; Monsieur Jean-Luc GELY ; Monsieur Jean-Pierre PACHOUD

N°1

MISE À DISPOSITION GRACIEUSE DE SALLES COMMUNALES EN PÉRIODE ÉLECTORALE

RAPPORTEUR : Guy CHARLOT

**LA DÉLÉGATION SPÉCIALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 3 VOIX POUR**

DÉCIDE

- DE DIRE que pendant la durée de la période préélectorale et électorale qui débutera le lundi 22 novembre 2021 à 0h00, toute liste déclarée ou ayant déclaré un mandataire financier au titre des dispositions du Code électoral pourra disposer gratuitement d'une salle municipale parmi les salles dont la liste est annexée à la présente délibération ;
- DE DIRE que dans le respect du principe de neutralité et d'impartialité, en cas de sollicitation d'une même salle le même jour à la même heure, celle-ci sera attribuée à la liste ayant eu le moins de demandes accordées ;
- DE DIRE que les mises à disposition de salles municipales ne pourront être accordées que si elles sont compatibles avec les nécessités liées à l'administration des propriétés communales, au fonctionnement des services ou au maintien de l'ordre public ;
- DE DIRE que les mises à disposition consenties se feront dans le respect du règlement intérieur de chaque salle communale et dans le respect des règles sanitaires en vigueur à la date d'utilisation de la salle ;

- D'AUTORISER Monsieur le Président de la délégation spéciale ou son représentant à passer les avenants correspondants aux conventions de mise à disposition de ces équipements conclues avec les associations utilisatrices.